

RESPONSABILITES

l'article R. 4141-2 du Code du Travail
Décret n°2008-1347 du 17 décembre 2008

Tout employeur est soumis à une obligation générale de sécurité et de protection de la santé envers ses salariés.



Cette formation permet aux participants de comprendre le système judiciaire Français et de connaître les responsabilités des différents intervenants sur chantier.

OBTENIR UN DEVIS

PUBLIC :

Chefs d'entreprise, conducteurs travaux, chefs de chantier, salariés

NOMBRE DE PERSONNES :

6 à 12 personnes

DUREE :

Nous consulter pour une étude personnalisée.

DEROULEMENT :

Connaissance des obligations et responsabilités de chacun, et étude de jurisprudences suite à des accidents du travail

LIEUX

En interne, ou locaux YSEIS

OUTILS PEDAGOGIQUES :

Textes de lois, diaporamas, films, étude de jurisprudences

PROGRAMME

THEORIE

- Définition de la jurisprudence
- Présentation du code pénal, civil, et du travail
- Responsabilité de l'employeur :
 - ✓ Responsabilité pénale et infractions au Code Pénal et Code du Travail
 - ✓ Responsabilité civile
 - ✓ Responsabilité pénale d'une personne morale
 - ✓ Obligation de moyens, de résultats et de formation en matière de sécurité et santé au travail
- Responsabilité du chef de chantier et du sous-traitant
- Responsabilités et obligations du salarié
- Délégation de pouvoirs
- Evaluation des risques et document unique
- Règlement intérieur : obligation et contenu

PRATIQUE

- Mise en situation de garde à vue suite à un accident.